

Conseil Municipal du 7 juin 2024 – 17 h 00
PROCES VERBAL N°36

Président : I.SILHOL

Présents : Magalie BILHAC, Bruno CASTES, Bernadette DEL-ROX, Grégory GUIZIOU, Stéphanie JEUNET, Patrick LOUX, Sébastien SILHOL, Pauline SOULAIROL, Christophe VIDAL, Dominique ZARAGOZA

Absents votants par procuration : Estelle BONNIOL,

Absents excusés : Éric BONAFE, Muriel HUGOL, Christine NOHARET,

Quorum : 11/15 Votants : 12/15

1 – Élection du secrétaire de séance

Madame le Maire demande que le secrétaire de séance soit élu.

M Bruno CASTES est élu secrétaire.

2 – Adoption du P.V. de la réunion du 3 mai 2024

Madame le Maire demande si des observations sont à formuler au sujet du P.V. de la réunion 3 mai 2024.

Pour 12	Contre 0	Abstention 0
----------------	-----------------	---------------------

Aucune observation n'est formulée et le PV du 3 mai 2024 est adopté à l'unanimité.

3 – Projet Groupe scolaire – Rénovation énergétique et thermique – Délibération 2024-25

Madame SOULAIROL présente au Conseil Municipal le projet de travaux au groupe scolaire : Rénovation énergétique et thermique.

La commune envisage la pose de panneaux photovoltaïques, le remplacement de 14 menuiseries à l'étage et la mise en place d'un nouveau type de chauffage.

Le montant estimatif des travaux est de 69 595.68 € HT.

La commune peut solliciter l'aide du Fonds verts qui subventionne les travaux énergétiques jusqu'à une hauteur de 80 %.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

L'étude GEP : isolation du toit, des murs etc. L'estimatif des travaux est de 200 000€.

Le photovoltaïque est non subventionné par le fonds vert. L'électricité pourrait être redistribué dans d'autres bâtiments municipaux.

Les ombrières installées dans les autres écoles ne fonctionnent pas.

La priorité peut se faire dans une 1^{ère} phase, en priorité, estimatif de 70 000€.

La commune peut demander des subventions à Hérault Energies, au conseil départemental, aux CEE.

L'étude GEP est sur l'école + la cantine. Les fluides de la cantine vont prochainement être financés par la communauté de communes qui va installer un compteur à part.

Le détail de la phase 1 est : chauffage 26 760€, menuiserie 2 4638€, photovoltaïque 18 197€.

Les travaux seraient réalisés par une entreprise locale.

Ils sont en partie prévus dans le budget 2024 mais nécessiteront une décision modificative pour être réalisés en totalité cette année.

Pour 12	Contre 0	Abstention 0
----------------	-----------------	---------------------

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet de rénovation énergétique et thermique du groupe scolaire, et sollicite des subventions aussi élevées que possible auprès de l'état, du conseil départemental et d'hérault énergies.

4 – Modification simplifiée PLU – Délibération 2024-26

Monsieur ZARAGOZA expose au Conseil Municipal que madame le Maire a pris un arrêté municipal en date du 28 mai 2024, qui prescrit la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en application des articles L153-36 et suivants du code de l'urbanisme.

Le Conseil municipal doit délibérer sur les conditions de mise à disposition du public.

Le projet de modification porte sur le règlement graphique du PLU : rectification d'une erreur matérielle sur l'emplacement réservé n°2 « Création et élargissement de voie pour permettre le raccordement des deux tronçons de la rue Voltaire ».

Les modalités de mise à disposition proposées sont les suivantes :

– *Mise à disposition du public du dossier qui comprend le projet de modification, l'exposé des motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme ;*

– *Un registre sera ouvert afin que le public puisse consigner ses observations. Il accompagnera le dossier de modification simplifiée ;*

– *Le dossier et les pièces qui l'accompagnent sont mis à disposition du 01/07/2024 au 31/07/2024 en mairie de PERET, ouverte les lundi mardi vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 et les mercredi et jeudi de 8h30 à 12h ;*

– *Le dossier est également téléchargeable sur le site internet de la commune de PERET (mairie-peret.fr).*

– *Les personnes intéressées pourront également formuler leurs observations en adressant un courrier à l'attention de Madame le Maire, Rue Claude Debussy, 34800 PERET en mentionnant l'objet suivant « modification simplifiée n°1 du PLU de PERET ».*

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Les riverains seront contactés pour acheter les parcelles. Ils ont déjà envoyé un courrier d'intention à la mairie.

Il n'y a pas besoin d'enquête publique pour une modification simplifiée.

L'enquête publique aura lieu pour l'aliénation du chemin.

Pour 12	Contre 0	Abstention 0
----------------	-----------------	---------------------

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les modalités présentées de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

5 – Décision modificative n°1 commune – Délibération 2024-27

Madame le Maire présente au Conseil Municipal un courrier de la Direction des Finances Publiques qui nous demande de rectifier une anomalie comptable relevée lors du passage du budget 2023 à celui de 2024.

Afin de rectifier un mandat dont l'imputation budgétaire était erronée, il convient de réaliser un ajustement de crédit.

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Art 13151	Subvention transférable GFP	261.55	Art 13251	Subvention non transférable GFP	261.55
Total		261.55	Total		261.55

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Pour 12	Contre 0	Abstention 0
----------------	-----------------	---------------------

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n°1 présentée.

6 – Affaires en cours – Affaires générales

Madame SILHOL souhaite rendre compte au Conseil Municipal des affaires en cours concernant les finances et les affaires générales.

- Élections dimanche 9 juin 8h-18h
- Réunion Communauté de communes suivie d'une réunion publique lundi 10 juin 18h
- Inauguration pumtrack mercredi 12 juin 18h
- Réunion de quartier vendredi 21 juin 18h
- Fête de la musique samedi 22 juin à partir de 18h
- Demande achat terrain Bd Frédéric Mistral

Madame le Maire fait part au conseil d'un courrier de M Christian BILHAC qui demande l'acquisition d'un terrain communal situé devant sa propriété bd Frédéric Mistral.

Le Conseil Municipal donne son accord pour engager la procédure de cession.

7 – Affaires en cours Finances – Urbanisme - Travaux

Monsieur ZARAGOZA souhaite rendre compte au Conseil Municipal des affaires en cours concernant les finances, l'urbanisme et les travaux.

- Les enrobés de voirie Liberté/Magdelaine/Pioch Caulet seront réalisés dans la semaine du 17 juin 2024

8 – Affaires en cours – scolaire - CCAS - environnement

Madame SOULAIROL souhaite rendre compte au Conseil Municipal des affaires en cours concernant les affaires scolaires, le CCAS, et l'environnement.

/

9 – Informations au Conseil Municipal

Décisions du Maire

- Déclaration d'intention d'aliéner – Non-exercice du droit de préemption

Date	Type		Adresse	PLU
25/04/2024	bâti	3	rue Boileau	UA
03/05/2024	non bâti	30	rue des Près	AU
16/05/2024	bâti	5	rue Claude DEBUSSY	UC
16/05/2024	bâti	1	rue du Grenache	UC
28/05/2024	non bâti		les cabannisses	A

- Autres Décisions

Néant

10 – Questions diverses

- Y-a-t-il une fête des voisins ? Aucune date fixe n'a été déterminée pas chaque quartier est libre de l'organiser s'ils le souhaitent.
- Qui est propriétaire de la voie « rue de la syrah » ? Il s'agit de la sccv domaine de Campores.
- Pour information, la région met à disposition un salarié médecin dans certaines communes.

Fin de la séance à 18h10

Le secrétaire
Bruno CASTES

Le Maire
Isabelle SILHOL